



vendredi 7 mai 2021

ALERTE

SECURITE

ENTREPRISES

Contact : ggd80+secope@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le jeudi 29 avril 2021, un chef d'entreprise implantée dans la Somme signale être victime d'une escroquerie.

Quelques jours auparavant, un client disant représenter une entreprise française réputée contacte par mail le service commercial de la victime. Au terme de plusieurs échanges par voie de messagerie électronique (*demande de devis, négociation, commande*), la marchandise est expédiée par transporteur sur le site de l'entreprise prétendument cliente. Au dernier moment, un changement d'adresse de livraison est sollicité au prétexte d'un problème logistique (*entrepôt saturé*).

L'entreprise marchande ne sera jamais payée. Le supposé client s'avère être un escroc ayant usurpé l'identité d'un représentant d'une grande entreprise. **Le préjudice s'élève à 120 000 euros.**



La fraude au faux client

Qu'est-ce qu'un faux client | Un **faux client** est un fraudeur **usurpant l'identité** d'un client dans le but de **détourner** des marchandises ou des fonds.

Plusieurs scénarios, une finalité | Pour ce type de fraude, **deux techniques** sont répandues : le **détournement de marchandise** ou l'**arnaque au faux devis**.

Le détournement de marchandise | L'entreprise marchande répond à une commande de la part de ce qu'elle pense être l'un de ses clients. Elle reçoit un mail, peu avant la livraison prévue de la marchandise, signalant un **changement d'adresse** pour la livraison. La marchandise est alors envoyée au fraudeur qui a **usurpé l'identité** du client de l'entreprise. Cette méthode est utilisée pour **détourner n'importe quel type de marchandise**.

L'arnaque au faux devis | Un prospect fait une demande de devis auprès de l'entreprise. Une fois le devis validé, il verse alors **très rapidement** une somme bien **supérieure** au montant indiqué : par exemple, 5000€ au lieu de 500€. Prétextant une **erreur**, le prospect **demande à être remboursé**. L'entreprise convaincue renvoie les fonds au prospect, pour s'apercevoir peu de temps après que les fonds en question n'avaient en fait jamais été crédités sur son compte. Le fraudeur disparaît alors avec la somme.



Comment détecter une fraude au faux client ?

La confiance n'exclue pas le contrôle | Pour se **protéger** contre ces types de fraude, il y a lieu de vérifier la réalité de l'existence d'un client et de son adresse physique. Cela constitue toujours la première étape de la prévention :

- Comparez les **mails** du client avec les **précédents échanges** ;
- Comparez les **factures** entre elles pour détecter d'éventuelles **différences** (l'adresse, les coordonnées bancaires, ou tout simplement le design) ;
- Au moindre doute, effectuer un **contre-appel** auprès de l'entreprise cliente.

La prévention est basée sur le bon sens | Tout **comportement** sortant de l'ordinaire, toute **modification** du lieu de livraison, ainsi que les **messages** « *trop beaux pour être vrais* » doivent agir comme un **signal d'alarme**.

Rester vigilant | L'objectif est de **multiplier** les points de **vigilances** et de **contrôles** tout au long de la relation d'affaires avec le **tiers**.



Que faire si vous êtes victime ?

Contactez sa banque | Il faut contacter au plus vite sa banque pour demander un retour des fonds. S'il n'est pas trop tard, il sera même possible de geler l'opération bancaire.

Contactez l'entreprise usurpée | Pour que celle-ci puisse prévenir d'autres victimes éventuelles.

Déposer plainte | Après de l'unité de gendarmerie ou de police territorialement compétente.